

NOTE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2020

Le Compte Administratif 2019 n'étant pas encore approuvé, le budget présenté n'en intègre pas les résultats et ne tient pas compte des restes à réaliser. Néanmoins, la projection de clôture laisse apparaître un résultat de clôture excédentaire avoisinant les 800 000 €.

Le budget est soumis à l'approbation du Conseil Communautaire du 19 décembre 2019 et fait suite à la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire qui a eu lieu lors de la séance du 28 novembre 2019.

Le budget primitif s'équilibre à hauteur de **9 920 500 € en section de fonctionnement et de 1 431 967 € en section d'investissement.**

VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Les **charges à caractère général** inscrites au **chapitre 11** s'établissent à **943 000 €**. Ce chapitre regroupe les différentes dépenses générales nécessaires à la gestion de la collectivité : fluides, fournitures, entretien et maintenance des équipements, frais d'administration, taxes, cotisations... On y retrouve aussi les prestations extérieures assurées au titre de l'Enfance Jeunesse ainsi que les dépenses relatives au Transport à la Demande (nouveau service mis en place en 2019) et certains versements aux communes.

Le **chapitre 12** concerne les **dépenses de personnel** (salaires et charges du personnel employé par le CdC ou détaché par les communes, notamment pour les activités périscolaires). Son montant (**3 622 000 €**) est en ligne avec la réalisation prévue de 2019.

Le **chapitre 14 (atténuation de charges)** regroupe divers remboursements effectués par la CdC : reversement au titre des Attributions de Compensations (**1 288 066 €**) de l'impôt économique qui était perçu, par les Communes, à la création de la Communauté, minoré de prestations rendues par la CdC, reversement à l'USTOM de la Redevance Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères (**2 000 000 €**) que l'on retrouve en recettes, prélèvement effectué par l'Etat sur les recettes fiscales des collectivités qui avaient été considérées comme « gagnantes » lors de la suppression de la Taxe Professionnelle, au titre du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (**669 751 €**).

Les **autres charges de gestion (913 394 €)** sont regroupées au **chapitre 65**. On y trouve les indemnités et charges des élus, les versements à certaines associations telles que le PLIE, les cotisations au Pole d'Equilibre du Libournais (PETR), à la médiathèque de Sainte Foy, la participation de l'ensemble du territoire aux Services Départementaux d'Incendie et de Secours (**325 000 €**) et les abondements du budget principal aux budgets annexes (Office de Tourisme, Cinéma), au CIAS et au Centre Socio Culturel ainsi qu'au tout nouveau Centre de Santé.

Les **intérêts des emprunts (37 056 €)** se trouvent au **chapitre 66**

Aucune provision n'a été faite dans le budget primitif pour des **charges exceptionnelles (chapitre 67)** et pour des **dépenses imprévues**.

Le **total des dépenses réelles de fonctionnement** s'élève donc à **9 488 250 €**.

Les **amortissements** des investissements passés se montent à **179 500 €** et se retrouveront en recettes d'investissement.

L'équilibre du budget en recettes/dépenses permet d'affecter **252 750 €** à la section d'investissement (ce montant devant être supérieur à l'annuité de remboursement de capital des emprunts).

Recettes

40 200 € sont prévus au **chapitre 13 (atténuation de charges)** pour tenir compte de la participation de l'Etat aux contrats d'insertion.

Les **produits des services** sont regroupés au **chapitre 70**. On y retrouve le produit de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères qui est reversé à l'USTOM (voir § dépenses), la participation des familles (**352 000 €**) aux activités Enfance Jeunesse (crèches, accueils de loisirs, activités périscolaires...) et des remboursements divers (PLIE, prestations effectuées par la Cellule Urbanisme pour des collectivités voisines, facturations au CIAS et aux budgets annexes au titre de la mutualisation des services centraux et de prestations diverses...

Les **Impôts et taxes** collectés sur le territoire sont reportés au **chapitre 73**. Ils représentent **5 149 000 €** en 2020. **Aucune augmentation de taux n'a été prise en compte**. Une légère augmentation des bases, inférieure à l'inflation a été prévue. On trouve aussi dans ce chapitre une dotation au titre du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Ce fonds est abondé par des collectivités « riches » et reversé aux collectivités les plus « pauvres » dont nous faisons partie. Depuis plusieurs années l'enveloppe, au niveau national, de ce fonds a été gelée et nous prévoyons de recevoir **448 000 €** en 2020. En fait, ce fonds devrait être réparti entre les communes et la CdC, mais dès l'origine, il a été décidé à l'unanimité que cette ressource serait affectée en totalité à l'intercommunalité pour financer certains services tels que la Cellule Urbanisme et le Projet Educatif Territorial (PEDT).

Le **chapitre 74** regroupe les **dotations** reçues par la CdC. **2 066 000 €** sont prévues en 2020. Elles concernent principalement la Dotation d'Intercommunalité - après plusieurs années de diminution drastique, elle devrait augmenter d'environ 30 000 € en 2020 du fait du changement dans son mode de calcul, la Dotation de Compensation qui, quant à elle, continue une érosion d'environ 2% par an, certains Subventions de l'Etat (fonctionnement des Maisons de Services au Public, politique de la Ville), du Département (E/J) et de la région (TAD), les Compensations d'exonération d'impôts et les Participations de la CAF et de la MSA pour les activités Enfance Jeunesse ;

14 600 € sont prévus au **chapitre 75 (autres produits de gestion)** et correspondent aux loyers de Pellegrue. (3 locaux commerciaux et 2 locaux d'habitation).

VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Le poste le plus important concerne, bien évidemment, les **dépenses d'équipement**. Au total **1 163 392 €** sont inscrits au Budget Primitif pour financer les projets suivants :

- achats divers (matériel, mobilier, véhicules) : **40 000 €**
- travaux (voirie, équipements sportifs, plage des Bardoulets, crèche des P'tits Loups, ALSH de Pellegrue) : **104 000 €**
- participation annuelle à l'installation de la fibre optique : **25 760 €**

- participation à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) : **40 000 €**
- crédits pour la révision de PLUi : **13 500 €**
- crédits pour une nouvelle implantation du Centre de Santé : **316 132 €** (cette provision sera sans doute revue à la baisse après décision de l'emplacement définitif et définition précise des travaux)
- travaux de réfection du parking situé devant le collège Elie Faure (amélioration sécurité) : **544 000 €**
- travaux d'amélioration des entrées bourg (3^{ème} tranche) qui seront définis dans le cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) : **80 000 €**

Parmi les autres dépenses d'investissement, il faut noter :

- le **remboursement du capital des emprunts** : **102 570 €**
- le **remboursement aux Communes d'une part de la Taxe d'Aménagement** perçue par la CdC sur le territoire : **45 000 €**
- une **subvention d'équipement** au budget annexe de l'**Office de Tourisme** : **30 000 €**
- une **subvention d'équipement** au budget annexe du **Cinéma** : **70 000 €**
- des **dépenses imprévues** : **17 005 €**

Recettes

Le financement du budget d'investissement provient :

- de **Subventions de l'Etat** pour le Centre de Santé : **66 045 €** et pour le parking du collège : **54 615 €**
- d'une **Subvention de Département de la Gironde** pour ce même parking : **251 563 €**
- de la **Taxe d'Aménagement** : **80 000 €**
- du **remboursement d'une partie de la TVA** sur les dépenses d'équipement : **173 494 €**
- du **virement de la section de fonctionnement** : **252 750 €**
- des **amortissements** : **179 500 €**

L'équilibrage de ce budget nécessite de faire apparaître un emprunt de **370 000 €**.

Le Montant de cet emprunt pourra être ajusté, voire supprimé, en fonction des résultats affectés par le Compte Administratif.